



Taux de cdt dans les normes?

Par **polo03**, le **01/05/2011 à 16:58**

Bonjour,
Comme l'indique le titre du sujet j'aurais aimé savoir qu'est le taux de CDT réglementaire lors de la commission primaire après un retrait de permis pour alcoolémie.
J'ai déjà fait une analyse mais à mes frais juste pour voir avant celle demandée par la sous-prefecture et dessus il est marqué que le taux normal de référence avait changé depuis 11/2010 passant à 1,7%
Est-ce donc le nouveau taux pris en compte par la préfecture?
Merci

Par **Tisuisse**, le **01/05/2011 à 23:18**

Bonjour,
Qu'en pensez-vous votre médecin traitant ? parce qu'ici, vous avez affaire à des juristes, pas à des toubibs.